



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



22075653



15 JUIN 2022

Greffe

N° d'entreprise : **0418 868 566**

Nom

(en entier) : **WÜRTH INDUSTRY BELGIUM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Aéropostale 8, 4460 Grâce-Hollogne**

Objet de l'acte : Confirmation du renouvellement du mandat des administrateurs et rémunération - Confirmation de la démission d'un administrateur - Confirmation de la nomination d'un administrateur et rémunération - Confirmation du renouvellement du mandat du commissaire - Procuration - Réunion de toutes les actions en une seule main - Déposition et publication conformément aux articles 2:8, §4 et 2:14 du Code des sociétés et des associations - Confirmation du renouvellement du mandat de Mr. Bürkert en tant que président du conseil d'administration - Confirmation de la démission de Mr. Van Damme en tant qu'administrateur délégué - Confirmation de la (re)nomination de Mr. Mayer et Mr. Cloes en tant qu'administrateur délégué et rémunération - Procuration

(Extrait du éolutions écrites prises par l'actionnaire unique le 12 avril 2022)

1. Confirmation du renouvellement du mandat des administrateurs et rémunération

L'actionnaire unique confirme le renouvellement du mandat de Mr. Rainer Bürkert, domicilié à Diebacher Weg 12, 74653 Ingelfingen, Allemagne, en tant qu'administrateur de la Société à partir du 1 août 2020 pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.

Ensuite, l'actionnaire unique confirme le renouvellement du mandat de Mr. Jean-Yves Cloes, domicilié à Léon Debatisse 21, 4800 Lambermont, la Belgique, en tant qu'administrateur de la Société à partir du jour de la signature des présents résolutions, pour une durée de quatre ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.

Conformément à l'article 15 des statuts, la Société est représentée en justice et dans les actes soit par deux administrateurs conjointement soit par le président seul, qui ne devront pas justifier, vis-à-vis des tiers, d'une décision préalable du conseil d'administration.

L'actionnaire unique confirme que les mandats de Mr. Rainer Bürkert et Mr. Jean-Yves Cloes en tant qu'administrateur ne seront pas rémunérés.

2. Confirmation de la démission d'un administrateur

L'actionnaire unique prend acte de la démission de Mr. Ludwig Van Damme, domicilié à Victorialaan 17 bus 01.01, 8400 Oostende, la Belgique, en tant qu'administrateur de la Société, à partir du 7 avril 2022.

L'actionnaire unique décide que le quitus à donner pour l'exécution de son mandat d'administrateur de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sera soumis à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021. L'actionnaire unique décide que le quitus à donner pour l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société pendant l'exercice en cours jusqu'à la date de sa démission sera soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se prononcera sur l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2022.

3. Confirmation de la nomination d'un administrateur et rémunération

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/06/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

L'actionnaire unique confirme la nomination de Mr. Jürgen Mayer, domicilié à Konebergstrasse 5, 87463 Dietmannsried, Allemagne, en tant qu'administrateur de la Société, à partir du 11 avril 2022 pour une durée de 4 ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2026.

Conformément à l'article 15 des statuts, la Société est représentée en justice et dans les actes soit par deux administrateurs conjointement soit par le président seul, qui ne devront pas justifier, vis-à-vis des tiers, d'une décision préalable du conseil d'administration.

L'actionnaire unique confirme que le mandat de Mr. Jürgen Mayer en tant qu'administrateur ne sera pas rémunéré.

4. Confirmation du renouvellement du mandat du commissaire

L'actionnaire unique confirme le renouvellement du mandat de Ernst & Young Bedrijfsrevisoren BV, ayant son siège à De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, représentée par Mr. Christoph Oris, réviseur d'entreprises, en qualité de commissaire de la Société à partir de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 2020. La nomination du commissaire implique de fixer la durée de son mandat à trois ans, et concernera les exercices sociaux clôturés au 31 décembre 2020, au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022.

La rémunération du commissaire pour l'exercice de son mandat est constatée en dehors de ce procès-verbal.

5. Procuration

L'actionnaire unique décide de donner procuration à AD-Ministerie BV, ayant son siège à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par Adriaan de Leeuw, à qui elle donne pleins et entiers pouvoirs pour agir en son nom et pour le représenter, qualifiée qua, auprès du registre des personnes morales, des guichets d'entreprises et l'office TVA compétent à l'effet d'y effectuer toutes les démarches nécessaires pour procéder à la modification de l'immatriculation de ladite société ou effectuer toute publication dans le Moniteur Belge, et en conséquence, remplir, signer et déposer tous formulaires, faire toutes déclarations et en général, faire tout ce qui serait nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat, en promettre au besoin ratification.

(Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue le 12 avril, 2022)

1. Réunion de toutes les actions en une seule main - Déposition et publication conformément aux articles 2:8, §4 et 2:14 du Code des sociétés et des associations

Les administrateurs confirment que toutes les actions de la Société, soit 1.000 actions, sont détenues par un (1) actionnaire, [...]

Les administrateurs prendront les mesures nécessaires pour déposer et publier le fait que toutes les actions sont détenues par un seul actionnaire, ainsi que l'identité de cet actionnaire, conformément aux exigences énoncées aux articles 2:8, §4 et 2:14 du Code des sociétés et associations.

2. Confirmation du renouvellement du mandat de Mr. Bürkert en tant que président du conseil d'administration

Les administrateurs confirment le renouvellement du mandat de Mr. Rainer Bürkert, domicilié à Diebacher Weg 12, 74653 Ingelfingen, Allemagne, en tant que président du conseil d'administration de la Société, avec effet à compter du 1 août 2020 pour la durée de son mandat en tant qu'administrateur.

Conformément à l'article 15 des statuts, la Société est représentée en justice et dans les actes soit par deux administrateurs conjointement soit par le président seul, qui ne devront pas justifier, vis-à-vis des tiers, d'une décision préalable du conseil d'administration.

3. Confirmation de la démission de Mr. Van Damme en tant qu'administrateur délégué

Les administrateurs prennent note de la démission de Mr. Ludwig Van Damme, domicilié à Victorialaan 17 bus 01.01, 8400 Oostende, la Belgique, en tant qu'administrateur délégué de la Société avec effet à compter du 7 avril 2022.

4. Confirmation de la (re)nominatation de Mr. Mayer et Mr. Cloes en tant qu'administrateur délégué et rémunération

Les administrateurs confirment la nomination de Mr. Jürgen Mayer, domicilié à Konebergstrasse 5, 87463 Dietmannsried, Allemagne, en tant qu'administrateur délégué de la Société, avec effet à compter du 11 avril 2022 pour la durée de son mandat en tant qu'administrateur.

Ensuite, les administrateurs confirment le renouvellement du mandat de Mr. Jean-Yves Cloes, domicilié à Léon Debatisse 21, 4800 Lambermont, la Belgique, en tant qu'administrateur délégué de la Société à partir du jour de la signature des présents résolutions, pour la durée de son mandat en tant qu'administrateur.

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/06/2022 - Annexes du Moniteur belge

Conformément à l'article 15 des statuts, la Société est représentée en justice et dans les actes soit par deux administrateurs conjointement soit par le président seul, qui ne devront pas justifier, vis-à-vis des tiers, d'une décision préalable du conseil d'administration.

Les administrateurs confirment que les mandats de Mr. Jürgen Mayer et Mr. Jean-Yves Cloes en tant qu'administrateur délégué ne seront pas rémunérés.

5. Procuration

Les administrateurs décident à l'unanimité des voix de donner procuration à AD-Ministerie BV, ayant son siège social à Brusselsesteenweg 66, 1860 Meise, représentée par Adriaan de Leeuw, à qui elle donne pleins et entiers pouvoirs pour agir en son nom et pour le représenter, qualité qua, auprès du registre des personnes morales, des guichets d'entreprises et l'office TVA compétent à l'effet d'y effectuer toutes les démarches nécessaires pour procéder à la modification de l'immatriculation de ladite société ou effectuer toute publication dans le Moniteur Belge, et en conséquence, remplir, signer et déposer tous formulaires, faire toutes déclarations et en général, faire tout ce qui serait nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat, en promettre au besoin ratification.

AD-Ministerie BV
Mandataire spécial
Représentée par
Adriaan de Leeuw